

Réunion du Conseil Municipal

24 Février 2015

PRESENTS : Jean-Paul BARANGE, Pauline BOISIER, Romain CHAPPAT, Jean-Maurice DE NAVACELLE, Yannick DESGRANGES, Pierre JOIGNE, Maryse LABASQUE, Marie-Antoinette METRAL, Jacky MILON, Olivier NICODEX, Jérôme PERRET, Catherine RUBIN

ABSENTS : Florent ALLAMAND, Thierry CHARMOT (pouvoir à Pauline BOISIER), Yolande RIGLET-TROISVALLETS (pouvoir à Maryse LABASQUE)

* Compte rendu de la réunion du 21 novembre 2014

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 21 novembre 2014.

* Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire

► Déclaration d'Intention d'aliéner

Date	Superficie	Nature et Adresse du bien
29/01/2015	1437m ² +1375m ² +65m ²	501 Route d'Agy – Terrain + habitation
10/02/2015	830m ² + 16m ²	La Joux - Terrain

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a renoncé à exercer le droit de préemption

ADMINISTRATION GENERALE

► Projet d'urbanisation du chef-lieu

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 22/04/2013 comporte une orientation d'aménagement à proximité de La Lyre Républicaine. Cette zone est destinée à accueillir de l'habitat à dominante individuel, dans le cadre du projet d'urbanisation raisonnée du chef-lieu,

La Commune avait sollicité l'intervention de l'EPF74 pour acquérir les terrains nécessaires à la réalisation de cette opération, le coût de ce portage sur 4 ans étant estimé à 25 385€.

Or, l'annonce de la baisse significative des dotations de l'Etat aux collectivités, les charges croissantes supportées par les communes (réforme des rythmes scolaires, FPIC...), la poursuite des travaux d'investissement en cours (enfouissement des lignes aériennes) remettent en cause le recours au portage foncier, au risque de compromettre l'équilibre financier de la commune.

Par ailleurs, la réflexion engagée sur l'urbanisation de cette zone conduit à revoir la nature de l'habitat. En effet, au vu de certaines contraintes d'urbanisme comme le retrait de 10m par rapport à l'axe du ruisseau pour les nouvelles constructions (2 ruisseaux longent la zone) et la configuration du terrain (pente nécessitant d'importants travaux de terrassement), l'habitat individuel n'apparaît pas possible car non rentable.

Or, la réalisation d'habitat collectif impliquerait une modification du Plan Local d'urbanisme dans le respect des dispositions du Grenelle II. La classification de cette zone est alors incertaine et la Commune ne peut se permettre d'acquérir ces terrains sans avoir la certitude de mener son projet d'urbanisation à terme.

Pour ces diverses raisons, Mme le Maire suggère à l'assemblée de jouer la carte de la prudence et d'abandonner le portage foncier par l'Etablissement Public Foncier de Haute Savoie.

Où l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE, à l'unanimité, de ne pas conventionner avec l'EPF74 pour le portage foncier de l'opération d'urbanisation du chef-lieu.

➤ **Renouvellement de l'adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (A.N.E.M.)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de SAINT SIGISMOND est adhérente à l'Association Nationale des Elus de la Montagne depuis 2004.

Elle précise que cette association, créée en octobre 1984 à l'initiative d'élus de toutes les sensibilités politiques, a pour objet de représenter les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics, pour obtenir la mise en œuvre d'une politique en faveur du développement de leurs territoires, conformément à la loi montagne du 9 janvier 1985.

Pour l'année 2015, la cotisation s'élève à **164,29€** et se décompose comme suit

- une cotisation de base		: 17,68€
- une cotisation proportionnelle au nombre	d'habitants	: 90,39€
	de résidences secondaires	: 18,34€
- abonnement à la revue « Pour la Montagne »		: 37,88€

Où l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** le renouvellement à compter de l'année 2015, de l'adhésion de la Commune de SAINT SIGISMOND à l'Association Nationale des Elus de la Montagne.

➤ **Plan Pastoral Territorial 2013-2017**

Par délibération n°2013-02 en date du 20 février 2013 la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (C.C.M.G.) a approuvé l'action d'animation du Plan Pastoral Territorial du Haut Giffre. Cette action est financée par la Communauté de Communes Montagnes du Giffre sur l'ensemble de la période 2013-2017. Cet établissement a souhaité qu'une participation des communes se trouvant hors de son périmètre soit versée.

Le plan de financement annuel établi par la C.C.M.G. pour la période 2013-2017 est le suivant :

Arâches la Frasse	1 816 habitants	127€
Magland	3 149 habitants	220€
Saint Sigismond	623 habitants	44€
CCMG	11 478 habitants	811€
TOTAL	17 066 habitants	1 202€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** le plan de financement proposé par la C.C.M.G.,
- **de verser** sur la période 2013-2017 la participation annuelle figurant dans le tableau ci-dessus,
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

➤ **Demande d'affiliation du Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Savoie**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois a sollicité, de façon volontaire son affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Savoie (CDG74).

Conformément à l'article 15 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, cette demande est soumise à publicité et peut être rejetée s'il y a opposition :

- des 2/3 des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les ¾ des fonctionnaires concernés,
- soit des ¾ des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les 2/3 des fonctionnaires concernés

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un AVIS FAVORABLE à la demande d'affiliation du Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois au CDG74.

➤ Indemnité du Receveur Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Considérant que MM Patrick CUSSONNEAU et Pascal BLONDEL ont été nommés respectivement, comptable intérimaire du 1^{er} juillet au 30 septembre 2014 et comptable public à compter du 1^{er} octobre 2014 à la Trésorerie de Cluses,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'**ACCORDER** à titre personnel à MM Patrick CUSSONNEAU et Pascal BLONDEL l'indemnité de conseil au taux de **50%** par an pour la prestation d'assistance et de conseil,
- **DIT** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté précité et sera acquise à MM Patrick CUSSONNEAU et MM Pascal BLONDEL pour toute la durée du mandat (proportionnellement à la durée), sauf délibération contraire,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits budgétairement au chapitre 011, article 6225. (2 voix contre, 12 voix pour)

➤ Marché de restauration scolaire

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la commune d'Arâches relatif à la tarification du prix du repas scolaire. Après avoir exposé que l'application de la formule de révision des prix du marché de fourniture de repas aboutissait, selon leurs calculs à un manque à gagner pour la commune d'Arâches la Frasse, les élus demandent à la Commune de Saint Sigismond d'étudier une solution pour pallier le déficit constaté.

Les conseillers prennent note et décident d'engager une réflexion sur ce dossier.

URBANISME – ENVIRONNEMENT - FORETS

➤ Etat d'assiette des coupes de bois – Année 2015

Madame le Maire fait part de la proposition de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2015, à savoir :

Série	Parcelle	Proposition ONF	Dispositif	Année de passage proposée	Volume résineux présumé (m3)	Volume feuillus présumé (m3)
Unique	G	PBF15 ⁽¹⁾	ATDO ⁽²⁾	2015	150	0

(1) Prévente de Bois Façonnés 2015 (2) Assistance Technique à Donneur d'Ordre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition de l'Office national des Forêts,
 - **DEMANDE** que la destination de ces coupes soit conforme aux indications portées au tableau ci-dessus,
 - **APPROUVE** la mise en vente de ces bois dans le cadre d'un dispositif de vente groupée (dont il faudra budgéter le coût d'exploitation en 2015).
- L'exploitation se fera, dans la majorité des cas, en 2015.

➤ Dossiers de demandes d'urbanisme

Pétitionnaire	Lieu	Objet	A – R CI*
Permis de construire			
BOIVIN-SICART JérémY	La Joux	Transformation d'une remise en habitation	R
BOIVIN-SICART JérémY	La Joux	Transformation d'une remise en habitation	CI
SZEKELY-LHOMME	La Joux	Transformation d'une remise en habitation	A
NICODEX Olivier	Route des Bas-Choseaux	Construction d'une maison	A
Déclaration préalable			
TILLOLOY Patrick	Chemin des Aires	Panneaux photovoltaïques	A
NICODEX René	Route des Bas-Choseaux	Division parcellaire	CI
Certificat d'urbanisme			
GREFFOZ Rémi	Chemin de Guidon	Maison d'habitation	R
LATORRE Thomas	Route des Nants	Maison d'habitation	R

A= Accordé R=Refusé CI = en cours d'instruction

➤ **INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES**

➤ Repas des Aînés

Mme le Maire remercie vivement toutes les personnes qui se sont impliquées dans l'organisation du repas des aînés et qui ont ainsi contribué à faire de cette journée un moment convivial apprécié de tous les participants.

➤ Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable – Année 2013

Mme le Maire présente pour information le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2013 et précise qu'il est consultable au secrétariat de mairie.

➤ Réseau aérien

M. Jean Paul BARANGE déplore l'absence d'entretien des haies par certains particuliers qui risque, en cas de chutes de neige par exemple, de priver un certain nombre d'administrés de liaison téléphonique, internet et d'électricité.

Mme le Maire précise que des recommandations dans ce domaine sont faites régulièrement notamment par le biais du « flash infos » mais reconnaît que la prise de conscience semble difficile même si des efforts ont été constatés à l'automne dernier.

Mme le Maire recommande d'opter pour de l'information plutôt que pour de la répression et suggère à M. BARANGE de se charger de mettre en place des réunions de sensibilisation.

➤ Développement du site d'Agy

M. Jean Maurice DE NAVACELLE présente un projet de développement touristique du site d'Agy. Au vu des points faibles et des points forts du site naturel et des équipements existants, des conditions d'accès..., il est proposé une série d'actions et leur phasage pour faire de ce plateau un site à la hauteur de son potentiel, aujourd'hui sous-exploité.

La séance est levée à 22h30

Madame le Maire

Marie-Antoinette METRAL

